

DISPOSITIFS D'AIDE POUR LES ÉLÈVES DU 1^{er} DEGRÉ



METHODE DE TRAVAIL – 1^{re} année

Tous les lundis (08h30 - 09h20), les élèves de 1^{re} année suivent 1h de méthode de travail avec leur titulaire. Au-delà de la construction de la boîte à outils méthodologique, cette heure permet à l'élève de faire le point régulièrement sur ses apprentissages et sur son vécu au Collège.



PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE (PIA) – 1^{er} degré

Le PIA est destiné à baliser un parcours d'apprentissage temporairement différent et ciblé sur une difficulté spécifique. C'est un document officiel et un outil de communication entre l'école, les parents et l'élève.

Ce PIA est un contrat qui doit permettre à l'élève de dépasser ses difficultés et d'évoluer par rapport à celles-ci.

Pour qui	Pour les élèves présentant des <u>troubles de l'apprentissage diagnostiqués</u> et attestés par un spécialiste. → PIA obligatoire	Pour tout élève qui éprouve des difficultés, un PIA peut être élaboré à tout moment par le conseil de classe.
Référents	Mme Deknop (1 ^{re} année) Mme Gérard (2 ^e année)	Titulaires
Élaboration du PIA	Le PIA s'établit lors des conseils de classe à l'examen des difficultés particulières d'apprentissage de l'élève ou selon ses besoins spécifiques. Le Conseil de Classe a pour mission d'évaluer les progrès et les résultats des élèves bénéficiant d'un PIA et, le cas échéant, d'y apporter les ajustements nécessaires. Les PIA seront joints aux dossiers des élèves.	



REMÉDIATIONS – 1^{er} degré

1^{re} : Mathématique

2^e : EDM - Français – Immersion - Langue moderne - Mathématique – Sciences

Pour qui	<ul style="list-style-type: none">• Tout élève en difficulté par rapport à un point de matière précis (remédiation ponctuelle).• Tout élève en difficulté générale dans la matière et sous PIA (remédiation longue durée). <p>En 2^e année</p> <ul style="list-style-type: none">• Tout élève étant passé en 2^e année avec un PIA → remédiation obligatoire selon un planning établi en collaboration avec la coordination.
Matériel indispensable	<ul style="list-style-type: none">• Cours, manuels et évaluations de la branche concernée.• Cahier d'étude
Horaire	<p>1^{re} année * Mardi de 15h40 à 16h30 : Mme Demblon, Mme Gilbert & Mme Economides (mathématique).</p> <p>2^e année * Mercredi de 08h30 à 09h20 : Mme Taleb (langue moderne) – Mmes Dispa & Roiseux (sciences) – Mme Guillaume (français) – Mme Delmon & M. Gille (EDM) – Mme D'Haese (immersion) – Mmes Gilbert & Willems (mathématique).</p> <p>2^e année * Vendredi de 08h30 à 09h20 : Mme Van Damme (langue moderne) – Mme Roiseux & M. André (sciences) – Mmes Jonas & Marchand (français) – Mme Delmon (EDM) – Mme De Koker (immersion) – Mmes Crélot, Demblon & Economides (mathématique).</p>
Inscription	L'inscription se fait via les professeurs des différentes matières et est notée dans le journal de classe de l'élève. Un cachet / un paraphe du professeur de remédiation permet aux parents d'assurer le suivi des présences.



ÉTUDE SURVEILLÉE – 1^{er} degré

Un éducateur surveille la salle d'étude de 15h40 à 16h30. Au-delà de 16h30, les élèves peuvent rester en salle d'étude mais sous la responsabilité de leurs parents.

Pour qui	Pour tout élève qui doit attendre une navette, un transport en commun, ...
Inscription	Aucune inscription nécessaire. L'élève se présente en salle d'étude à 15h40.
Horaire	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h40 à 16h30. Mercredi de 12h10 à 13h00.